

Compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 5 novembre 2018

Présents : M. Jean-Paul Robin, M. Georges Montel, Mme Annie Coperet, Mme Françoise Coquillion, M. Jany Cancela, M. Jean-Pierre Botteron, M. Benoît Chagny, Mme Catherine Cinquin, Mme Annick Desplace, M. Patrick Favre, Mme Anne-Marie Fuet, Mme Valérie Matray, Mme Christiane Rampon,

Excusés : M. Pierre Coillard (*pouvoir à Jany Cancela*), M. Alain Laforest (*pouvoir à Christiane Rampon*)

Secrétaire de séance : Jean-Pierre Botteron

Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 24 septembre 2018

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le compte-rendu du conseil municipal du 24 septembre 2018.

Informations

Monsieur le Maire informe le conseil municipal :

- que le secrétariat de mairie sera fermé les mardis 13 et 20 novembre, la secrétaire est en formation.
- que le défilé pour le centenaire de la commémoration du 11 novembre débutera à 10h30
- qu'une réunion aura lieu le mardi 13 novembre à 18h00 à la salle des fêtes pour la préparation du 30^{ème} anniversaire du Rallye des Vignes, les riverains concernés sont convoqués.
- que pour le Marathon du Beaujolais le samedi 17 novembre prochain, la communauté de communes a demandé à ce qu'une ou un conseiller municipal court 1km. 42 communes, 42 kms.
- que les vœux du Maire auront lieu le dimanche 20 janvier 2019.

Urbanisme

Déclaration d'intention d'aliéner

Françoise Coquillion, adjointe à l'urbanisme, présente une DIA pour les parcelles 079 AN 75, 78 et 79 - 74, « Impasse des églantines ». Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de ne pas faire valoir son droit de préemption.

Finances

Vente du tractopelle

Monsieur le Maire informe le conseil qu'une entreprise est intéressée pour racheter le tractopelle de la commune. Celui-ci à l'heure actuelle coûte trop cher en entretien. Le prix de vente a été fixé à 9 000 € HT soit 10 800 € TTC. Le prix d'achat de ce matériel en 2005 était de 40 000 € TTC. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à 14 voix « pour » et 1 abstention, décide de le vendre à la société SAS Jacky Chanel pour 9 000 € HT soit 10 800 € TTC.

Demande de participation voyages scolaires collège de Beaujeu

Jany Cancela, adjoint aux finances, informe le conseil municipal que 2 voyages scolaires sont programmés au collège de Beaujeu :

- du 18 au 20 mars 2019 : voyage en Allemagne pour les élèves de 4^{ème} et 3^{ème},
- du 18 au 22 mars 2019 : voyage en Espagne pour les élèves de 4^{ème}

Une subvention est demandée pour 16 enfants de la commune de Régnié-Durette qui y participeront.

Il invite le conseil municipal à délibérer sur l'octroi de cette participation pour aider financièrement les familles concernées.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'accorder une participation de 30 € par élève de Régnié-Durette pour participer à ces voyages, précise que les crédits seront inscrits à l'article 65738 du budget primitif 2018.

SPA : Participation 2019

Jany Cancela, adjoint aux finances, présente au conseil municipal la convention avec la Société Protectrice des Animaux pour la mise en fourrière des chiens trouvés ou errants sur la commune.

Il précise que cette convention ne comprend aucun transport, aucune capture pour la prise en charge initiale. Le coût est de 0,40 € par habitant et par an, comprenant uniquement la prise en charge des chiens à la SPA.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, 13 voix « pour » et 2 abstentions, accepte la proposition de convention avec la SPA pour la prise en charge des chiens errants sur la commune au refuge de Saint Jean d'Ardières, accepte le montant de la redevance annuelle qui s'élève à 0,40 € par habitant et par an pour l'année 2019, précise que les crédits nécessaires seront inscrits à l'article 6281 du budget primitif 2019, autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention.

Décisions modificatives - virements de crédits

Jany Cancela, adjoint aux finances, explique au conseil municipal qu'il y a lieu de procéder à une décision modificative concernant :

- l'annulation des loyers du multiservices et de l'appartement pour les mois de juin, juillet et août (*délibération du 4 juin dernier*).
- Les loyers ont été émis : pour une prise en charge comptable, des crédits budgétaires doivent être inscrits.
- la participation aux voyages scolaires du collège de Beaujeu pour 16 élèves.
 - la vente du tractopelle.

Fonctionnement	Dépenses	Recettes
Compte 6413 <i>Personnel non titulaire</i>	- 4251 €	
Compte 6748 <i>Autres subventions exceptionnelles</i>	+ 3 771 €	
Compte 65738 <i>Autres organismes publics</i>	+ 480 €	
Investissement	Dépenses	Recettes
Compte 024 <i>Produits des cessions</i>		+ 10 800 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de procéder à la décision modificative telle que présentée.

Election : Désignation des membres de la commission de contrôle à partir du 11 janvier 2019

Monsieur le Maire explique au conseil municipal que dans la perspective de l'entrée en vigueur du répertoire électoral unique au 1^{er} janvier 2019 et la suppression de la commission administrative de révision des listes électorales au 10 janvier 2019, une commission de contrôle doit être instituée dans chaque commune.

Pour ce faire, il doit désigner les conseillers municipaux qui seront amenés à participer aux travaux de cette commission de contrôle. Pour les communes de 1 000 habitants et plus, si deux listes sont représentées au conseil municipal, la commission de contrôle doit être composée de 5 membres :

- trois conseillers municipaux appartenant à la liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges, pris dans l'ordre du tableau,
- deux conseillers municipaux appartenant à la deuxième liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges, pris dans l'ordre du tableau.

Il précise également que des membres suppléants peuvent être désignés.

Titulaires :

- Jean-Pierre Botteron Liste 1
- Pierre Coillard
- Catherine Cinquin
- Christiane Rampon Liste 2
- Patrick Favre

Suppléants :

- Anne-Marie Fuet Liste 1
- Annick Desplace
- Valérie Matray
- Alain Laforest Liste 2

Règlement Général sur la Protection des Données : désignation d'un délégué à la protection des données

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que, depuis le 25 mai 2018, toutes les structures publiques doivent se mettre en conformité avec le Règlement Général européen de la Protection des Données (RGPD) approuvé officiellement par le

Parlement Européen en avril 2016. Ce RGPD, qui remplace les lois nationales telle que la loi informatique et libertés en France, unifiera et facilitera la protection et la libre circulation des données dans les 28 états membres de l'Union Européenne.

Il est indiqué qu'une donnée à caractère personnel représente toute information relative à une personne physique identifiée ou qui peut être identifiée, directement ou indirectement, par référence ou à plusieurs éléments qui lui sont propres.

Le non-respect de cette obligation pourra aboutir à des sanctions administratives, financières et/ou pénales du représentant légal de la personne morale, sanctions pouvant être très lourdes.

C'est pourquoi, il convient de désigner un Délégué à la Protection des Données (DPD), également dénommé DPO (Data Protection Officer) qui aura pour mission principale de mettre la collectivité en conformité avec le RGPD.

Le Délégué à la Protection des Données (DPD), n'est pas le responsable des traitements.

Il doit, en tout état de cause, exercer ses missions en toute indépendance, vis-à-vis du responsable de traitement (le maire), et il ne peut être sanctionné pour les avoir exercées.

Son niveau de compétence n'est pas précisé par le RGPD, toutefois, son profil devra présenter des compétences juridiques, pour une bonne appréhension de la réglementation complexe en la matière, et disposer de connaissance en matière de sécurité informatique.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à 14 voix « pour » et 1 voix « contre », approuve la désignation d'un Délégué à la Protection des Données (DPD), autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à cette nomination.

CCSB : Développement durable : adoption de la compétence liée aux Infrastructures de Recharge des Véhicules Electriques (IRVE)

La CCSB est compétente en matière de « protection et mise en valeur de l'environnement, le cas échéant de schémas départementaux, et soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie ».

Dans le cadre des actions en faveur des énergies renouvelables, de la maîtrise de l'énergie et plus généralement du Plan climat air énergie territorial à énergie positive, la CCSB souhaite développer un maillage d'infrastructures de recharge des véhicules électriques (IRVE).

A ce jour, 8 sites sont définis comme prioritaires et stratégiques :

Belleville – parking co-voiturage,
Belleville – parking gare SNCF,
Belleville – centre parking mairie
Beaujeu – centre bourg
Fleurie – parking mairie
Monsols – Col de Crie,
Saint Georges de Reneins – parking gare SNCF
Villié-Morgon – centre bourg

D'autres sites pourraient faire l'objet d'une telle installation.

Par ailleurs, le projet du Syndicat Départemental d'Energies du Rhône concerne le déploiement d'un réseau public d'infrastructures de charge de véhicules électriques à maille départementale, interopérable avec le réseau national et européen et un partenariat pourrait être instauré à ce sujet.

Toutefois, cette compétence doit faire l'objet d'un transfert, conformément aux dispositions de l'article L2224-37 qui, dans sa rédaction stipule : « elles (les communes) peuvent transférer cette compétence aux EPCI... »

Ce transfert de compétence par les communes s'effectue selon la procédure fixée au L5211-17 du CGCT et s'opère sur l'ensemble du territoire de la Communauté de Communes, par délibération des conseils municipaux.

A l'issue de cette procédure, un arrêté préfectoral interviendra pour acter des modifications statutaires de votre EPCI (ajout de la compétence IRVE).

Le conseil de la Communauté de Communes, lors de la séance du 20 septembre 2018, a délibéré favorablement sur le transfert de cette compétence des communes à la Communauté de Communes.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à 14 voix « pour » et 1 abstention, accepte que la CCSB devienne compétente pour les « Infrastructures de Charge nécessaires à l'usage des véhicules électriques ou hybrides rechargeables », dit que cette compétence concerne la création, l'entretien et l'exploitation de ces infrastructures.

Motion contre l'intégration des Missions locales au sein de Pôle Emploi

Françoise Coquillion, membre de la commission sociale à la CCSB informe le conseil municipal que, depuis 35 ans, les missions locales sont présentes sur l'ensemble du territoire national. Premier réseau national pour l'accueil et l'accompagnement des jeunes, elles remplissent une mission de service public. Elles accueillent, informent, orientent et accompagnent les jeunes, sans obligation ou risque de radiation, pour qu'ils réalisent leurs projets et deviennent autonomes.

Sur le territoire de la Communauté de Communes Saône-Beaujolais, dont la commune de Régnié-Durette est membre, le service rendu par la Mission Locale Avenir Jeunes Villefranche-Beaujolais n'est plus à démontrer. Sa présence sur le terrain auprès des jeunes ou en permanences décentralisées est efficace et répond aux besoins du territoire. Une relation de confiance s'est instaurée avec la Collectivité mais aussi avec les jeunes qui reconnaissent ce partenaire institutionnel et se tournent naturellement vers lui.

En juillet dernier, l'absorption des Missions Locales au sein de Pôle Emploi a été annoncée par le Premier Ministre Edouard Philippe. Cette annonce vient d'être confirmée par le Ministère du travail.

Un collectif de professionnels des Missions Locales du Rhône a lancé une pétition contre la suppression des Missions Locales et leur absorption au sein de Pôle Emploi. Ce projet vise une rationalisation des moyens au détriment des jeunes en difficulté et une nouvelle disparition d'un service public de proximité. Cette pétition intitulée « Ma Mission locale, j'y viens, j'y tiens ! » a déjà recueilli près de 17 000 signatures de salariés, élus, parents et jeunes.

La commune de Régnié-Durette souhaite apporter officiellement son soutien à la démarche engagée par les professionnels des Missions locales du Rhône contre l'absorption des Missions locales au sein de Pôle Emploi.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, apporte officiellement son soutien à la démarche engagée par les professionnels des Missions locales du Rhône contre l'intégration des Missions locales au sein de Pôle Emploi. Sollicite le Premier Ministre pour le maintien des Missions locales sur l'ensemble du territoire national. Autorise Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire.

Modification des commissions communales et intercommunales

Annie Coperet, responsable de la commission communication informe le conseil municipal que Jany Cancela rentre dans sa commission.

Patrick Favre, responsable de la commission voirie informe le conseil municipal que Benoît Chagny rentre dans sa commission.

Commissions communales et intercommunales

Commission bâtiments

Georges Montel, informe le conseil que :

- les travaux du logement au 2^{ème} étage de la mairie sont terminés. L'appartement est mis en location depuis le 1^{er} novembre.
- les travaux du cimetière du bourg sont terminés.

Syder

Georges Montel informe le conseil que suite à la lettre recommandée d'un conseiller municipal qui a été transférée au Syder, le lampadaire contre la façade de ce conseiller a été enlevé. Pour les autres demandes concernant l'ensemble de l'éclairage public sur la commune, le syder a oublié de s'occuper de celles-ci. Une relance immédiate leur a été adressée.

Commission tourisme

Annie Coperet informe le conseil :

- que le parcours « Grande traversée du Rhône en VTT » a été modifié suite au refus d'un propriétaire sur la commune de Villié-Morgon. Il passera dorénavant uniquement sur des chemins communaux.
- que le totem « Géopark » qui doit être installé près de l'abri bus sera posé prochainement, il y a eu un problème à la fabrication.
- que les barrières autour du site de la « pyramide des cailloux » ne seront pas installées par la CCSB, mais un panneau « interdiction d'escalader » sera mis en place prochainement.

Commission tourisme CCSB

Annie Coperet informe le conseil municipal qu'elle a assisté à la commission tourisme de la CCSB au sujet des propositions de travaux pour le vote du budget 2019 :

- projet d'aménagement d'un point de vue sur la Côte de Py à Villié-Morgon : deux tables d'orientation au sommet, panneaux d'interprétation, fléchage directionnel, panneaux d'accueil / départ et support promotion = 50 000 € TTC.
 - Col de Crie : aménagement de l'espace polyvalent (platelage en bois entre les bâtiments, panneau d'information, poubelles) – clairière de jeux (gradins en bois avec espace scénique, tyrolienne, jeux d'eau, tables de pique-nique, poubelles) – balade des cabanes (3 cabanes, panneaux d'interprétation, tables de pique-nique, poubelles) = 160 000 € HT.
 - Sommet du Saint-Rigaud : parcours pédagogique (5 stations d'interprétation, panneaux ludiques, table d'orientation) – équipements (poubelles, parcours de tronc, balisage, panneau d'information, compteur fréquentation) = 65 000 € HT.
- Soit une proposition de travaux d'un montant de 250 000 € HT soit 300 000 € TTC.

Fusion des offices de tourisme du Beaujolais

Annie Coperet, explique aux conseillers que les offices de tourisme Beaujolais Monts et Vignoble, Beaujolais des Pierres Dorées, la fédération des Offices de Tourisme du Beaujolais, Destination Beaujolais par l'Office de Tourisme Villefranche Beaujolais-Saône vont fusionner (fusion-absorption). Il resterait 5 bureaux d'informations touristiques : Oingt, Clochemerle, Villefranche, Beaujeu et Fleurie. Les antennes de Belleville et Col de Crie devraient être supprimées. Les élus du Haut Beaujolais sont très affectés par cette fermeture. Des assemblées générales sont programmées courant novembre afin de modifier les statuts de ces différentes structures. Le projet est de conserver la dénomination « Destination Beaujolais ».

Commission fleurissement

Annie Coperet informe le conseil municipal qu'une réunion aura lieu prochainement pour la préparation des décorations de Noël. La SEB interviendra pour installer les guirlandes le 29 novembre.

Commission associations

Jean-Pierre Botteron informe le conseil :

- que la réunion pour le calendrier des fêtes aura lieu le lundi 3 décembre à 20h00 à la maison associative.
- qu'il va falloir trouver une procédure pour les annulations de salles communales par les associations. En effet, les classes en 7 ont annulé leur vente le mardi, les classes en 1 ont pris la place, et ont annulé la salle le vendredi. Ces annulations de dernière minute font perdre du temps au secrétariat de mairie et empêchent d'éventuelles autres locations. Il est envisagé de demander une caution lorsque l'annulation est effectuée moins de 1 mois et demi avant la manifestation.
- que le Raid Bleu vient de se terminer, l'état des lieux sortant a eu lieu ce matin, l'espace loisirs était propre. Une entreprise de nettoyage passait tous les soirs.
- que le charriot pour déplacer les chaises de la salle des fêtes sera acheté prochainement.
- que l'espace loisirs est loué pour un repas dansant par les classes en 9 de Villefranche le 24 novembre prochain.

Commission festivités

Annick Desplace informe le conseil qu'une réunion aura lieu le 12 novembre pour le choix des gourmandises qui seront dans les colis des aînés. Elle précise que cette année, les aînés ont reçu un courrier pour choisir entre un repas le 1^{er} décembre ou un colis. Les colis des aînés seront distribués par l'ensemble du conseil municipal. Les conseillers qui souhaitent participer au repas le pourront via une participation financière.

Commission cyberspace

Annick Desplace informe le conseil municipal que le cyberspace a été fermé la 1^{ère} semaine des vacances scolaires pour cause d'inventaire. Elle souhaite remercier toutes les personnes qui ont aidé pendant cette semaine. Il manque quelques livres non rendus et donc perdus, mais un point plus précis sera fait prochainement.

Commission école

Catherine Cinquin informe le conseil :

- qu'une proposition de l'inspection d'académie avait été faite pour l'installation d'un tableau numérique. L'école a répondu favorablement à cette proposition, mais depuis, mairie et école ont reçu un mail annonçant qu'il n'y avait plus de crédit dans l'enveloppe allouée.
- que le Sou des écoles a demandé un nouveau local pour entreposer son matériel. Une visite a eu lieu sur place et le local technique ou est entreposé actuellement la cuve de gasoil non routier leur a été proposé. La commune récupérera le local actuel du Sou des écoles et déplacera la cuve.
- qu'un conseil d'école a eu lieu le 16 octobre dernier. Il a été demandé si les employés communaux effectuaient bien la maintenance des jeux installés dans la cour de l'école. Suite à cette demande, Catherine Cinquin est allée contrôler les jeux installés à la Chapelière : une des planches est à poncer et la structure serait à repeindre.

- que beaucoup d'objets accumulés dans la cave de l'école devront être enlevés par les employés communaux.

Commission voirie

Patrick Favre, informe le conseil :

- qu'une réunion avec la CCSB sur l'hydraulique aura lieu le 9 novembre à 10h00 en mairie concernant les problèmes de ruissellement et d'érosion « aux Pillets » et « aux Vergers ».

- qu'une réunion du bureau d'étude Oxyria aura lieu le 12 novembre à 9h45 en mairie pour la présentation du projet de cheminement piétonnier « route de la distillerie ».

Commission commerce

Jany Cancela informe le conseil que le multiservices ouvert depuis le mercredi 31 octobre, a été très fréquenté ce week-end. Mme Mercier, la gérante, a l'intention de faire un peu de snacking, un raccordement à un point d'eau pour l'installation d'une plonge est à prévoir.

Sieva

Jany Cancela informe les conseillers que depuis le 1^{er} juillet 2018, la nouvelle station de traitement des eaux de Taponas est connectée au réseau du SIAMVA. La dureté de l'eau a réduit de moitié. Les personnes bénéficiant d'un adoucisseur d'eau, devront demander à leur prestataire de le régler suite à cette réduction.

Questions diverses

Monsieur le Maire demande au conseiller en charge de la commission commerce, de voir si l'association des commerçants est toujours d'actualité. En effet, pour l'accueil du Raid Bleu qui s'est tenu au caveau, aucune personne de cette association n'est venue servir, et aucun pot n'a été fait pour les nouveaux commerçants. Si cette association n'est plus active, il suggère de peut-être réfléchir à accueillir les nouveaux commerçants lors de la cérémonie des vœux du Maire.

Une conseillère informe le conseil que 3 plans de la commune avec la dénomination des voies format A0 ont été imprimés et installés en mairie, au local voirie et à la caserne des pompiers.

Un conseiller demande s'il y a possibilité de mettre en place un 2^{ème} défibrillateur ou de déplacer à l'extérieur celui qui est dans l'espace loisirs.

Une conseillère demande pourquoi des fleurs ont été plantées en bas du monument aux morts mais aucune en haut. Il lui est répondu que c'est pour une question de budget. Monsieur le Maire souhaite que l'ensemble du monument soit fleuri.

Une conseillère demande :

- si la commission bâtiments est allée voir les travaux de la microcrèche. Réponse par la négative.

- s'il y a possibilité d'élaguer un chêne à la Tour Bourdon qui a poussé dans un muret, cet arbre abîme les câbles téléphoniques et occasionne de nombreuses microcoupures : la commission voirie va voir ce qu'elle peut faire.

Une conseillère, à la demande d'un habitant, souhaiterait savoir si les arbres au château des Vergers, qui tombent sur la chaussée, vont être élagués. Une demande avait été faite au propriétaire du château, les travaux d'élagage ont débutés, mais ils n'ont jamais été terminés. Un courrier sera envoyé au propriétaire.

La séance est levée à 21h47